

Yon & Vie

Editorial



Jean-Louis BATIOOT
Président du Syndicat Mixte
du Pays Yon et Vie

Un espace de vie attractif, solidaire et cohérent, c'est l'ambition que porte le SCoT du Pays Yon et Vie.

Approuvé en décembre 2016, il se prépare à connaître une nouvelle étape dans son évolution.

En effet au 1^{er} janvier 2017, 8 nouvelles communes (venant de l'ex Communauté de Communes du Pays de Palluau) **ont rejoint le territoire** en se regroupant avec les communes de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Afin que ces nouvelles communes soient elles aussi couvertes par un SCoT et qu'elles puissent ainsi poursuivre leur développement, les élus du Pays ont décidé d'**engager une révision "extension" du SCoT**.

Il s'agit d'une révision qui doit permettre d'aboutir rapidement, sans remise en cause des objectifs du SCoT tel qu'il existe, celui-ci ayant été approuvé récemment. Les élus des 8 nouvelles communes partagent le projet politique porté par ce SCoT et s'inscrivent complètement dans la démarche.

Ainsi, depuis plusieurs mois, les élus du Pays, rassemblés en Comité de Pilotage et associés aux maires des 8 nouvelles communes, travaillent à l'extension du SCoT.

Le diagnostic et le PADD ont été mis à jour. L'objectif est d'arrêter le SCoT en Comité Syndical début juin 2019. **Une enquête publique où vous serez invités à formuler votre avis, aura lieu fin 2019**. La procédure s'achèvera par l'approbation définitive du SCoT début 2020.

Pour mieux comprendre les enjeux et ambitions portés par le SCoT sur ce nouveau territoire, les répercussions de ce document sur le quotidien de chacun et vous permettre de vous impliquer dans cette démarche, **je vous invite, au nom du Pays Yon et Vie à participer aux réunions publiques de concertation qui seront organisées en avril prochain**.

A bientôt !

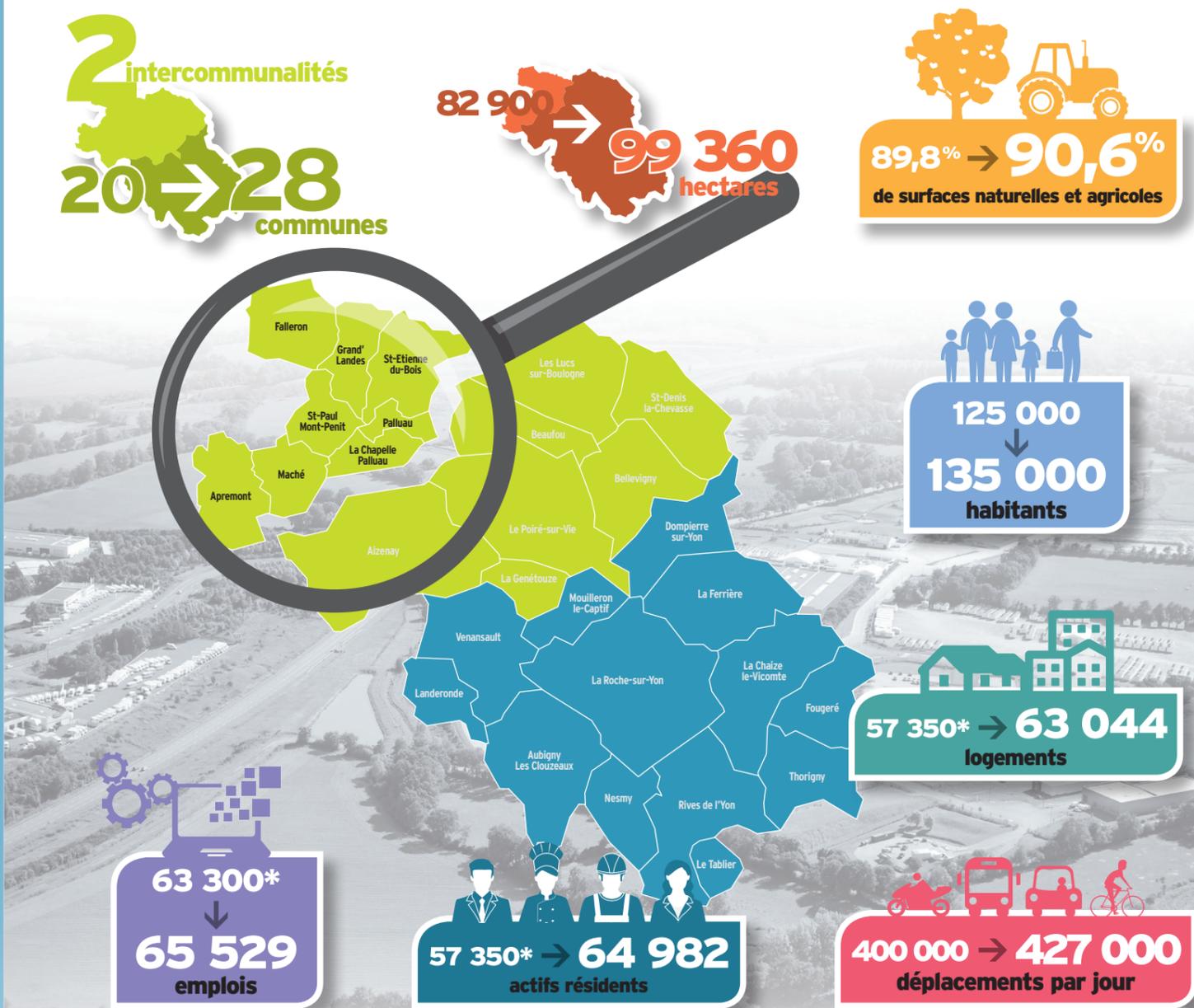


Le nouveau territoire du SCoT Schéma de Cohérence Territoriale

Pourquoi ce nouveau territoire ?

La loi NOTRe a notamment encouragé la fusion des communes et des intercommunalités. En janvier 2017, 8 des communes de la Communauté de Communes du Pays de Palluau ont intégré la Communauté de Communes Vie et Boulogne. La 9^e commune (Saint-Christophe-du-Ligneron) a rejoint la Communauté de Communes Challans Gois Communauté. Le Pays Yon et Vie étant composé des deux intercommunalités (La Roche Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne), le périmètre du Pays et donc celui du SCoT a été étendu à ces 8 nouvelles communes.

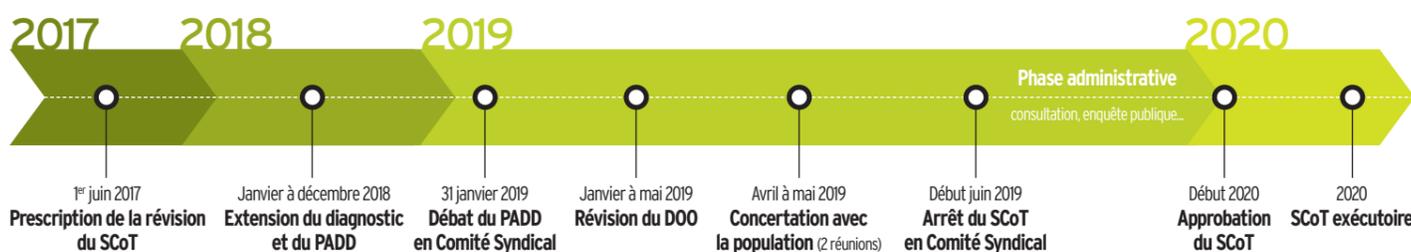
Comment le territoire évolue-t-il avec l'arrivée des 8 nouvelles communes ?



Un territoire à la ruralité préservée, présence d'activité agricole, économique et touristique, présence d'équipements de production d'énergie renouvelable et de ressources naturelles.

Bases de données 2013 / * Données 2012

Planning de la procédure de révision



> PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
> DOO : Document d'Orientation et d'Objectifs

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la colonne vertébrale du projet politique

Les orientations stratégiques s'articulent autour de 3 axes :

AXE 1 Développer l'emploi : rayonnement, économie, recherche et université

- Imaginer le rôle de La Roche-sur-Yon et du Pays Yon et Vie dans l'organisation régionale, les fonctions à développer et équilibres à maintenir au regard des autres territoires, le parti à tirer de la proximité avec Nantes et le littoral
- Permettre le développement économique et de l'emploi sur tout le territoire

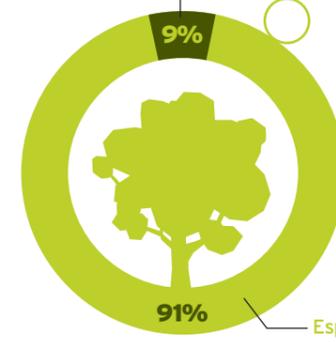
AXE 2 Préserver la qualité du cadre de vie : valoriser et optimiser les ressources locales

- Maintenir les grands équilibres entre espaces urbains et naturels
- S'appuyer sur le cadre de vie et les paysages urbains et naturels pour structurer le projet
- Préserver les ressources naturelles dans le respect de leur multifonctionnalité

AXE 3 Placer l'habitant au cœur du projet : territoires et mobilités

- Structurer le territoire autour "d'espaces de vie quotidienne"
- Accompagner la croissance démographique et les parcours résidentiels
- Répondre aux besoins en services d'aujourd'hui et de demain (Emploi dans la ville / Vie quotidienne / Services et équipements)
- Permettre la mobilité de tous

>> Quelques chiffres



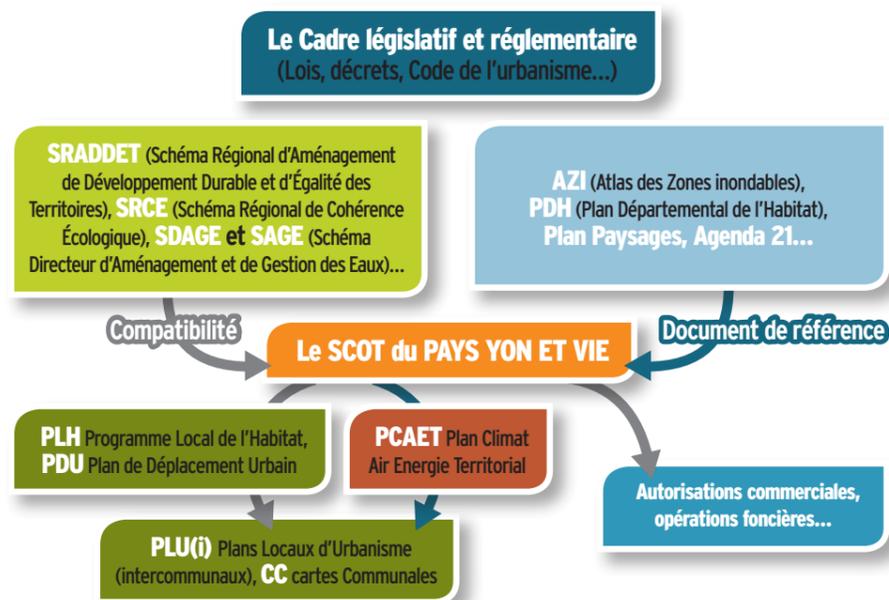
Réduire la consommation d'espace de 50%

en passant d'une consommation moyenne annuelle de 131 hectares/an à une consommation moyenne annuelle de 65,5 hectares/an



Porter l'ambition d'un **doublage des déplacements en modes doux**

La hiérarchie des normes...



Le SCoT, quels impacts pour les PLU(i) ?

Le SCoT définit les objectifs d'aménagement du territoire pour 20 ans. Les PLU ou PLU(i) doivent être compatibles avec le SCoT. Une fois le SCoT exécutoire, les PLU(i) ne sont plus soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, les dérogations d'ouverture à l'urbanisation accordées par le Préfet ne sont plus nécessaires. Le SCoT devient donc le document de référence qui veille à la cohérence de l'aménagement du territoire en fonction des objectifs qu'il définit en matière de développement économique, social, d'environnement, d'urbanisme....

Les PLU(i) sont mis en révision pour être compatibles avec le SCoT. Une commission appelée "groupe SCoT PLU" examine chaque dossier et veille à leur compatibilité avec le SCoT.



RÉUNION PUBLIQUE

Le SCoT du Pays Yon et Vie évolue



Vous vous interrogez sur les politiques publiques en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'équipements et de services, d'environnement, de transports, de développement économique...

BREF tout ce qui fait VIVRE votre territoire ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est le document de planification fixant les orientations générales du territoire à horizon de 20 ans et de cadrage pour les documents d'urbanisme tels que le PLU (Plan local d'urbanisme). Il évolue avec l'intégration de 8 nouvelles communes : Palluau, La Chapelle-Palluau, Saint-Paul-Mont-Penit, Maché, Grand'Landes, Apremont, Falleron, Saint-Etienne-du-Bois.

Venez participer à la concertation sur le projet de révision du SCoT du Pays Yon et Vie :

Jeudi 18 avril 2019 • 18h
Salle des 4 Rondes • Rue de Görisried • AIZENAY

Mercredi 24 avril 2019 • 18h
Maison de Quartier de La Vallée Verte • 10 Avenue Picasso
LA ROCHE-SUR-YON



Pour tous renseignements > 02 51 06 98 77 ou info@paysyonetvie.fr

Avec la participation de

